

HARAS DU PAYROL

CONTRAT DE SAILLIE SAISON 2018 GARANTIE POULAIN VIVANT

QUATERBOLD

Les prix sont entendus TTC

CONTRAT :

Je soussigné :

Nom-prénom-raison sociale	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
E mail	
Adresse complète	

Désire que ma Jument :

Nom de la jument	
Numéro SIRE	
Race	
Robe	
Née le	
Père	
Mère	
Père de mère	

Soit inséminée avec la semence de l'Etalon **QUATERBOLD** pour la saison de monte 2018.

LIEU D'INSEMINATION :

Nom du centre / Vétérinaire	
Adresse complète du centre	
Numéro de téléphone	

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le montant de la réservation est non remboursable : 350€
- Le solde de la saillie : 750€ sera encaissé au 01/10/2018 si la jument est pleine. **C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire envoyé par courrier avec Accusé de Réception, que sa jument est restée vide** ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.
- La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'après réception du présent contrat signé et de la totalité du règlement.
- Les frais techniques seront facturés 60€.
- L'envoi de la semence sera facturé 110€ pour chaque expédition à régler à la réservation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

- Le Haras du Payrol fournit trois doses de six paillettes.
- Les doses ne pourront être utilisées que pour cette seule jument. Tout changement de jument doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du Haras du Payrol. Dans le cas contraire l'éleveur s'expose à des poursuites judiciaires. Si des gestations multiples par transfert d'embryon sont envisagées ou ^{ère} si elles sont obtenues lors de la 1^{ère} récolte, l'éleveur doit en informer le Haras du Payrol afin qu'un avenant au contrat soit établi dans les plus brefs délais.
- Les paillettes non utilisées restent la propriété du Haras du Payrol et doivent être retournées à la fin de la saison de monte à Eurogen. Cependant, si le reste des doses est utilisé par l'acheteur pour un deuxième contrat ou pour un report de saillie, son centre de mise en place peut stocker les doses restantes hors saison. Ces doses restent néanmoins la propriété du Haras du Payrol et leur utilisation nécessitera d'établir un nouveau contrat et de régler la totalité de la nouvelle saillie.
- La commande téléphonique doit être faite avant **11H** (pour des contraintes de transport) pour livraison le lendemain ou par mail.
- Les commandes ne seront acceptées que du **lundi au vendredi**, pour livraison du mardi au samedi (majoration de 15€ pour envoi le samedi).
- Le Haras du Payrol décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport.

GARANTIE POULAIN VIVANT :

- Si la jument ne donne pas naissance à un poulain en 2019, le contrat est reportable en totalité sur la saison suivante dans les mêmes conditions sur présentation d'un certificat vétérinaire de vacuité. Les frais de transport et frais techniques seront à régler mais le montant de la saillie déjà payé (réservation + solde) ne sera pas à régler de nouveau.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Les commandes doivent se faire en appelant le **06.16.07.05.73 ou 06.61.02.59.00 avant 11H**
- Un original du contrat sera conservé par l'acheteur et l'autre original sera renvoyé accompagné du :
 - chèque du montant des frais de transport 110€ + les frais techniques 60€ + le chèque du montant de la réservation de 350€ à l'ordre du Haras du Payrol soit **520€**
 - chèque du solde de la saillie de **750€** à l'ordre du Haras du Payrol encaissé au 1^{er} octobre si la jument est pleine.
- Les contrats sont à envoyer avant la commande de la semence à l'adresse ci-dessous:

Haras du Payrol
La Maltière
86210 Archigny

° Le propriétaire (ou son représentant autorisé) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte toutes les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat espéré.

° Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs et s'engage à régler la facture de tous les frais engagés.

Fait en 2 exemplaires à nous retourner signés avec votre règlement (porter la mention lu et approuvé).
A, le / / 2018.

Signature de l'acheteur propriétaire :

Pour le Haras du Payrol :
(ou de son représentant autorisé)